Affiché le 9.11.2026

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE HONFLEUR - BEUZEVILLE
Service Urbanisme
33 Cours des Fossés
CS 40037
14601 HONFLEUR CEDEX
Tél : 02.31.14.29.35
Fax : 02.31.14.29.39

(à rappeler dans toute correspondance)

DOSSIER N° PC 014 333 26 00029
Demande du : 11/08/2026
Reçue le : 11/08/2026

Sur un terrain sis et cadastré :
5 Chemin des Varêts - HONFLEUR
14333 CV 244
Pour : Construction d'une habitation comprenant une démolition

DESTINATAIRE
SCI de la FORET LUNY – Monsieur BOUTEILLE Jean-Louis

19 rue de l'Aude

75014 PARIS

Dossier suivi par : Louis-Marie CARLIER

OBJET : Retrait avant décision d'un(e) Permis de construire, RECOMMANDE A.R.
REF. : Notre lettre vous notifiant nos délais d'instruction en date du : 14/08/2026
Votre mail du 04/11/2026

Monsieur,

Par mail susvisé, vous me demandez de procéder à l'annulation du dossier n° **PC 014 333 26 00029** décrit dans le cadre ci-dessus, et qui est à l'heure actuelle en cours d'instruction dans mes services.

J'ai pris bonne note de cette décision et vous fais connaître que votre dossier a été déclaré sans suite.
Par voie de conséquence, la lettre de notification des délais d'instruction, citée en référence, fixant la date limite avant laquelle une décision devait vous être notifiée devient désormais sans objet.

Je conserve cependant pour mes archives un exemplaire de ce dossier et vous fais retour des autres exemplaires en ma possession.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Honfleur, le 06 NOV. 2026

P / Le Président,

Sylvain NAVIAUX
Vice-Président en charge de l'Urbanisme

La présente décision est transmise au représentant de l'Etat dans les conditions prévues à l'article L.421-2-4 du Code de l'Urbanisme.

Les informations contenues dans ce document font l'objet d'un traitement automatisé. Vous pouvez obtenir communication des informations nominatives vous concernant et, si nécessaire, les faire rectifier, en vous adressant au Service Foncier – Urbanisme